

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 78 (2006)

Heft: 4: Démolir ou rénover?

Artikel: 40 ans de Fonds de solidarité de l'ASH : une "assurance" pour les coopératives

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

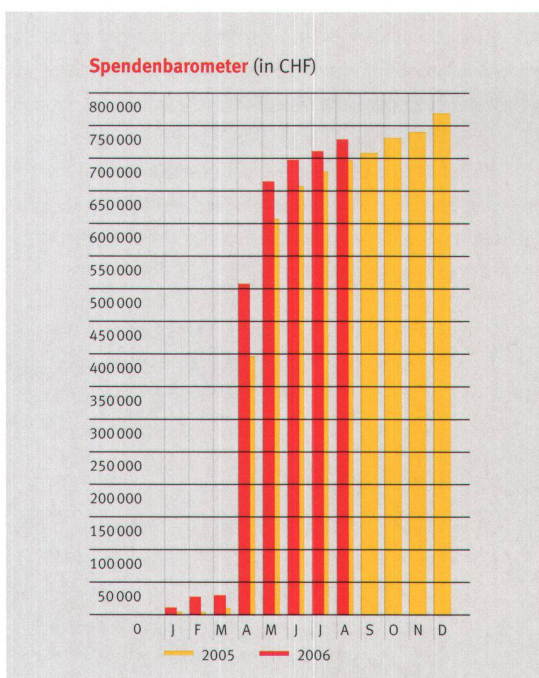
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



40 ANS DE FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ASH: UNE «ASSURANCE» POUR LES COOPÉRATIVES



Le Fonds de solidarité est une fondation d'aide indépendante pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, elle octroie en premier lieu des prêts pour les nouvelles constructions et les rénovations. Au cours de ses quarante ans d'activité, le fonds de solidarité s'est développé avec un succès fulgurant – et son importance devrait encore augmenter à l'avenir.

Le Fonds de solidarité a en fait été créé en 1965 déjà, mais comme les premiers prêts n'ont été octroyés qu'en 1966, on peut donc parler, en toute bonne conscience, des 40 ans d'existence de cette institution. En 1970, le capital atteignait déjà les deux millions de francs. En 1980, il se montait à 3,1 millions; en 1990 à 8,5 millions et en l'an 2000, le capital de la fondation du Fonds de solidarité frisait les 25 millions, avec

un actif à 24,7 millions de francs. L'énorme augmentation de la dernière décennie est toutefois principalement due au coup de pouce de l'ASH et de la Confédération, lorsque le Fonds de solidarité s'est constitué en fondation en septembre 1999. Depuis 2001, le capital de la Fondation a continuellement augmenté d'un peu plus d'un million de francs par année. Quarante ans d'existence et une évolution aussi spectaculaire sont à la fois une bonne raison de satisfaction et une bonne raison pour mener une réflexion quant à son développement futur.

Un élargissement pertinent

Le Fonds de solidarité est un instrument important pour l'ASH et une institution au service de toutes les coopératives et les maîtres d'ouvrage sociaux qui sont affiliés à l'association. Son indépendance est son principal atout. Dans la pratique, les prêts sont octroyés selon les mêmes règles que celles du Fonds de roulement. Mais comme l'argent du Fonds de solidarité ne provient pas de la Confédération, mais dépend des contributions des membres de l'ASH, il bénéficie d'une certaine liberté de manœuvre. Il est ainsi possible de cofinancer des projets qui ne répondent pas aux critères du Fonds de roulement, même s'ils sont économiquement défendables. Mieux encore: grâce à l'élargissement des buts de la Fondation, il est désormais possible de soutenir des projets à fonds perdus en utilisant une petite partie des rendements annuels nets qui servent les intérêts du mouvement coopératif en général.

Le Fonds de solidarité requiert toutefois toute notre attention, et en particulier en ce qui concerne ses deux principales sources de revenus. Plus de 770'000 francs sont versés chaque année par les libres contributions des membres de l'ASH. C'est énorme – mais le montant pourrait être encore plus élevé si tous les membres versaient le montant proposé de dix francs par appartement (actuellement, seuls les 2/3 des membres cotisent à ce Fonds).

Le potentiel est bien là

Certaines sections sont déjà proches de ce but, tandis que

d'autres en sont encore loin. Les comités exécutifs des sections, mais aussi les comités exécutifs et les administrations des coopératives affiliées, pourraient contribuer efficacement au processus en communiquant plus intensément sur le Fonds de solidarité et ses objectifs. La Fondation propose la documentation nécessaire et les représentants de cette institution viennent volontiers la présenter en personne le cas échéant.

Les intérêts avantageux des prêts constituent la deuxième source de revenus. Ces derniers tournent autour du demi million de francs par année et ils augmentent par principe avec chaque nouveau prêt. Mais il existe encore un autre moyen de soutenir le Fonds de solidarité: en soumettant des demandes d'aide pour des projets selon les statuts légèrement élargis de la fondation, car plus le mouvement coopératif est soutenu en général, plus nous aurons de membres et d'appartements en coopératives, et plus le Fonds de solidarité pourra déployer pleinement son rôle.

Importance croissante

Que nous réserve l'avenir? Les taux hypothécaires vont inmanquablement reprendre l'ascenseur un jour ou l'autre et la demande de prêts auprès du Fonds de solidarité va augmenter en conséquence. Les contributions annuelles au Fonds constituent donc une sorte d'«assurance» pour les coopératives, car elles aident à ce que l'on puisse également financer à l'avenir de nouvelles constructions ou des rénovations, qui ne seraient peut-être pas envisageables autrement. Le moment est peut-être venu aussi d'approcher d'autres sources de revenus (comme par exemple les legs de personnes privées) pour alimenter le Fonds de solidarité. Mais pour cela, il faudrait imaginer une sorte de cerise sur le gâteau qui rende la chose attrayante: et pourquoi pas créer un prix Solifonds, qui récompenserait chaque année le projet particulièrement intéressant d'une coopérative? Bref, il y a encore bien des choses à faire!

Plus d'informations: Balz Christen, ASH, tél. 044 360 26 55 ou www.svv.ch/solidaritaetsfonds

Laure et Marc
ont investi dans
la pierre.
Nous avons
posé la
première.

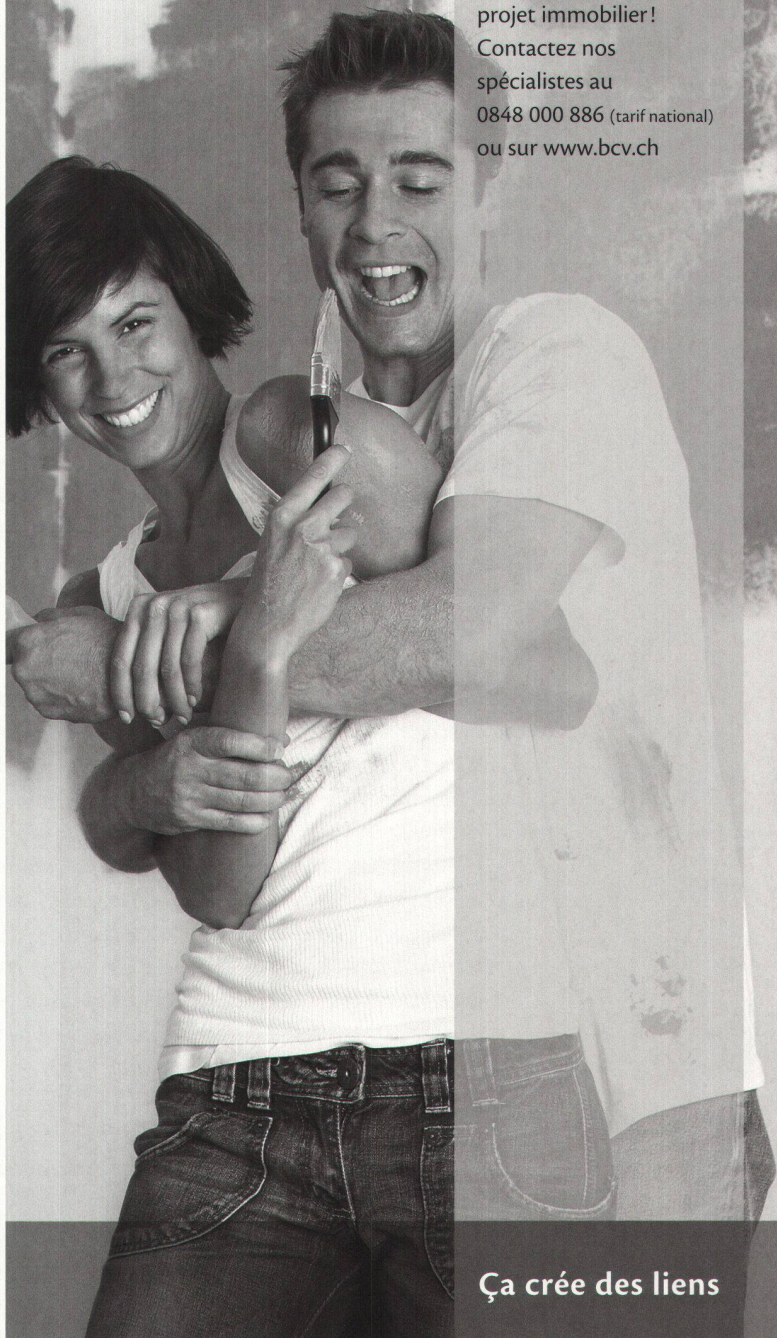
Prêts hypothécaires

Avec nous, tout comme un propriétaire sur deux, réalisez avec succès votre projet immobilier!

Contactez nos spécialistes au

0848 000 886 (tarif national)

ou sur www.bcv.ch



Ça crée des liens

